



Convocation chez un commissaire de justice

Par Rafa974

Bonjour,

J étais convoqué en audience correctionnel le 24 avril dernier mais pour raison de santé grave que j ai justifié au tribunal par courrier j ai demandé un report .

Je n n'ai eu aucun retour depuis cette date .

Hier j ai reçu par courrier simple une convocation chez un commissaire de justice pour je cite « me remettre un acte important me concernant dans la mesure où il peut entraîner des conséquences pour moi » et surtout que je dois venir retirer cette acte le 28/09 et non pas le plus tôt possible .

Je voudrais savoir si il s agirait d une nouvelle citation à comparaître ou bien de la notification du jugement ?

En vous remerciant pour votre aide

Bien cordialement

Merci de vos réponses

Par kang74

Bonjour

Il n'y a aucune raison d'être absent au tribunal correctionnel dans la mesure ou vous pouvez être représenté par un avocat .

Si report il se demande le jour de l'audience prévue , par un avocat et c'est le juge qui décide, selon les éléments amenés s'il y a report ou pas .

Par de là, sans certitude ne connaissant pas les détails de l'affaire , je pencherai pour la deuxième option .

Mais la réponse c'est l'huissier qui l'a .

Par isernon

bonjour,

est-ce la même affaire que celles évoquées par la douzaine de messages sur ce site depuis septembre 2024 ?

salutations

Par Rafa974

Depuis septembre 2024?? Non en tous cas pas par moi ?